

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

VISANT À PERMETTRE AUX SALARIÉS DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE TRAVAILLER LE 1ER MAI - (N° 2335)

Commission	
Gouvernement	

N° 45

AMENDEMENT

présenté par

Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi cet article :

« Après le 1° de l'article L. 3133-1 du code du travail, il est inséré un 1° *bis* ainsi rédigé :« 1° *bis* Le 16 janvier ; »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement d'appel, le groupe parlementaire La France insoumise propose la création d'un nouveau jour férié, le 16 janvier.

Le 16 janvier 1982 était publiée une ordonnance relative à la durée du travail et aux congés payés, généralisant la 5ème semaine de congés payés.

Cela fait donc 44 ans que les salarié.e.s de France n'ont pas bénéficié de davantage de congés payés.

Fait inquiétant, le temps de travail progresse en France depuis plus de 20 ans. Les salarié.e.s travaillent 62 heures de plus par an aujourd'hui qu'en 2003.

Les congés sont un instrument essentiel de l'émancipation : ils permettent de reposer le corps et l'esprit et font reculer la sphère du temps de travail marchandisé.

La France insoumise propose, dans son programme l'Avenir en commun, la généralisation d'une sixième semaine de congés payés pour tous les salarié.e.s.

En opposition à la droite qui propose la monétisation de la 5ème semaine de congés payés pour mieux justifier par la suite sa suppression mais aussi, très régulièrement, la suppression de jours fériés, nous proposons l'instauration d'un jour férié et chômé le 16 janvier.

Cette journée sera l'occasion de réaliser un travail de mémoire sur les conquêtes sociales relatives à la réduction du temps de travail (sur la journée, la semaine, l'année, la vie).